



Erasmus+



L'Ecole Boulle est titulaire de la Charte ERASMUS+ de la Commission Européenne pour les années 2014 à 2020.

Dans ce cadre, les étudiants ainsi que les enseignants et tout le personnel de l'Ecole Boulle peuvent bénéficier de bourses ERASMUS + pour des mobilités dans les pays participant au programme.

Mobilité sortante 2015-2016

Les différents types de mobilité

Mobilités pour les étudiants

Mobilité stage : La durée minimale est de 2 mois de date à date.(ex : 12 mai à 12 juillet)

Mobilités pour les enseignants et le personnel

Mobilité d'enseignement

Mobilité de formation

Compte-tenu des financements accordés à l'école, seules les mobilités jusqu'à 5 jours peuvent être prises en considération pour les mobilités des enseignants et des personnels.

Montant des bourses accordées pour l'année 2015-2016

Les montants sont fixés en fonction des financements accordés à l'établissement et des règles fixées par la Commission européenne.

Mobilités de stage pour les étudiants

400 euros par mois pour les pays du groupe 1 : *Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume- Uni*

350 euros par mois pour les pays des groupes 2 et 3 : *Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.*

Attention ! Il n'y a pas de possibilité de bourse ERASMUS+ pour un stage en Suisse.

Les personnes porteuses de handicap peuvent bénéficier d'aides spécifiques.



Attention ! Si l'allocation accordée à l'Ecole Boulle dans le cadre du programme ERASMUS+ ne permet pas de financer toutes les mobilités sortantes, les élèves pourront être soit allocataires partiels (bourse d'1 mois sur les 2 par exemple) ou non allocataires (stage sans bourse ERASMUS+).

Mobilités enseignants et personnels:

De 70 à 112 euros par jour suivant le pays + forfait pour frais de voyages dans la limite des financements alloués à l'école.

Critères de sélection pour l'octroi des bourses ERASMUS +

Compte-tenu du règlement des financements accordés par l'Union Européenne, les bourses ERASMUS + pour les mobilités étudiantes sont réservées aux étudiants de BTS1, DMA1 et DSAA1 (stages de fin d'année).

Les projets seront examinés par la direction de l'Ecole Boulle et les professeurs référents de la section.

Les critères d'évaluation sont la qualité et la nature du projet, l'adéquation entre le projet et la destination du séjour et l'implication personnelle de l'étudiant.

Après validation, le correspondant ERASMUS gère les demandes de bourse en lien avec chaque étudiant.

Pour toute demande d'information, contacter Annick LETY, correspondant ERASMUS de l'établissement : annick.lety@ecole-boulle.org

Vous pouvez également consulter le site de l'agence ERASMUS+ :
<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur>